



## Convention adaptation dans le cadre du label Habitat Senior Services® groupé



### CONTEXTE

En 2012, 25% des locataires de la SDH (bailleur HLM) étaient âgés de plus de 60 ans. Afin de garantir un habitat et un cadre de vie adaptés aux personnes autonomes vieillissantes, la SDH s'est engagée dans la démarche « **Habitat Senior Services®** » en 2013.

Dans ce cadre, des groupes susceptibles d'être adaptés ont été identifiés selon les critères suivants : accessibilité des abords et de l'immeuble, proximité des services, typologie des logements (T1, T2 et T3) et âge des locataires (plus de 60 ans).

SOLIHA est partenaire de la SDH dans la mise en œuvre de ce label.

### COMMANDE

Société Dauphinoise pour l'Habitat

### OBJECTIF

- Mettre en œuvre le label sur **le parc ancien occupé**.
- Passer d'une réponse individuelle aux demandes d'adaptation à une **incitation collective**.
- Constituer une réserve de logements adaptés au vieillissement
- Adapter **l'ensemble des logements** (salle de bain, prises en hauteur, porte coulissante, volets motorisés...) et les **parties communes** (accès, lumières, boîtes aux lettres...).

### RESULTATS OBTENUS

Suite aux premières expérimentations du label en 2013, 12 groupes ont été traités en 2016, concernant 100 logements.

En 2017 ce sont plus de 130 logements labélisés répartis sur les groupes ciblés prioritaires par la SDH.

### DÉMARCHE ET SAVOIR-FAIRE SOLIHA

#### Sensibilisation des locataires :

Les locataires sont informés par SOLIHA du contenu du label en réunion collective ou entretien individuel selon les besoins.

#### Visite technique :

Le technicien de SOLIHA réalise une visite dans chaque logement afin d'établir les préconisations des travaux, sur la base d'un référentiel élaboré par la SDH et SOLIHA.

Le technicien réalise le chiffrage des préconisations de travaux.

#### Suivi des travaux :

SOLIHA représente le maître d'ouvrage auprès des entreprises intervenantes et de ses locataires et alerte la SDH de tout risque de dérapage. SOLIHA assure une visite à réception des factures et rédige un PV de réception avec formulations de réserve si nécessaire. Les entreprises sont avisées des réserves soulevées et une visite contradictoire est organisée au besoin en présence de la SDH.

### CONTACT

Sophie BARBERYE

04 76 12 11 11

s.barberye@solihha.fr